



## **Groupe communiste et citoyen du 20<sup>e</sup> arrondissement**

**Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement du 13 juin 2024**

### **Vœu relatif à la sauvegarde des activités d'éducation populaire dans les Hauts de Belleville**

**Déposé par Jacques Baudrier et les élus et élues du groupe Communiste et Citoyen**

Considérant que la MJC des Hauts de Belleville qui assure depuis plus de 60 ans des missions d'éducation populaire dans le quartier Pelleport-Télégraphe-Saint Fargeau du 20<sup>e</sup> arrondissement, est un lieu ressource et emblématique pour les habitants de ce quartier ;  
Considérant que les Hauts de Belleville est la dernière Maison des Jeunes et de la Culture de Paris sous statut associatif ;

Considérant que les Hauts de Belleville est le seul lieu du quartier à proposer des activités socioculturelles et sportives, et des accompagnements inconditionnels pour les jeunes et les familles du quartier ;

Considérant que plus de 1000 habitants participent à des ateliers hebdomadaires, que 20 associations sont accueillies pour y développer leurs activités, que des troupes de théâtre amateur y sont hébergées ;

Considérant que la MJC est un lieu d'animations citoyennes, culturelles et sportives du 20<sup>e</sup> avec l'organisation d'évènements tout au long de l'année ;

Considérant que l'association a développé depuis 2019 des activités d'animation sociale et d'insertion via la création d'un Espace de Vie Sociale agréé par la CAF lui permettant d'accueillir de nouveaux publics de manière inconditionnelle et gratuite, notamment à destination des familles en difficulté et des étudiants ;

Considérant que l'association emploie en plus des professeurs d'ateliers, 13 salariés pour faire fonctionner son établissement ;

Considérant qu'en 2019, l'association a mobilisé une grande partie de ses fonds propres pour réaliser des travaux de rénovation de la partie MJC et que le manque de recette, aggravé par

la crise de COVID, et l'augmentation des coûts de l'énergie ont amplifié difficultés de trésorerie ;

Considérant que l'association présente un déficit structurel de 250.000 € annuels, qui s'ajoute à une dette locative de 500.000 € auprès de son bailleur ;

Considérant que cette situation menace la pérennité des activités engagées par la MJC en faveur des jeunes et des familles de l'arrondissement tandis que les activités du FJT sont à l'équilibre ;

**Sur proposition de Jacques Baudrier, les élus et élus du groupe Communiste et Citoyen, le Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu que la ville de Paris:**

- **Réitère son attachement aux activités développées par l'association pour les habitants du quartier**
- **S'engage à maintenir un établissement d'éducation populaire dans les locaux actuels de la MJC**
- **Assure par une subvention exceptionnelle une continuité des activités dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle structure pour la gestion de l'équipement**
- **Accompagne les équipes de la MJC dans la transformation de la structure**
- **Entame un travail pour la municipalisation de l'ensemble des activités de la MJC**